

s'opposer & proposer



COMMUNIQUE DE PRESSE

Apprentissage : le parlement sur la voie de la régression

Avec la proposition de loi Cherpion-Perrut-Taugourdeau actuellement examinée à l'Assemblée, le gouvernement se dote des dispositions législatives nécessaires à son plan de relance de la formation en alternance. Nième plan dont on peut prédire, sans trop de risques, qu'il ne sera pas plus efficace que les précédents !

Quand le gouvernement comprendra-t-il que les entreprises ne souhaitent pas accueillir des apprentis de moins de 15 ans qui ne maîtrisent pas les compétences fondamentales ? Faut-il lui rappeler l'échec cinglant de l'« apprentissage junior » instauré par Gilles de Robien en 2006 et abandonné dès 2008 ?

Il est particulièrement inquiétant de constater qu'au nom d'une idéologie dépassée, on propose de démanteler une législation jusque là protectrice des plus jeunes et des plus fragiles. C'est ainsi qu'un amendement envisage d'abaisser de fait l'âge d'entrée en apprentissage à 14 ans, alors que cette voie de formation est normalement réservée aux jeunes ayant atteint l'âge limite de la scolarité obligatoire qui est de 16 ans. De même, un autre amendement propose d'assouplir la législation sur l'utilisation de machines dangereuses, avec lesquelles on pourrait travailler dès 14 ans sans avis de l'inspection du travail !

Le SE-Unsa condamne ces propositions aussi dangereuses qu'inefficaces. C'est la logique du tri sélectif qui prévaut. Le gouvernement continue à faire le choix d'exfiltrer très tôt les élèves en difficulté au collège. Plutôt que de s'engager résolument dans sa transformation en appliquant enfin la loi Fillon de 2005, il choisit de préserver un collège organisé pour l'élite. Il serait salutaire que les parlementaires se souviennent que la loi qu'ils ont votée en 2005 fixe comme objectif l'acquisition du socle commun par 100% d'une classe d'âge. Pour le SE-Unsa, elle ne supporte aucune entorse.

Paris, le 16 juin 2011

Christian Chevalier
Secrétaire Général

Syndicat des Enseignants-UNSA
de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63
Fax : 03.22.92.50.51
80@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/80/>

